

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1882.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1883.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1882, a été fixé à	fr. 6,510,802 49
Le Budget de l'exercice 1883, au chiffre de.	6,610,152 49
DIFFÉRENCE EN PLUS.	<u>99,550 »</u>

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Pas de changements.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Pas de changements.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Les allocations des provinces ne subissent qu'un seul changement, ayant pour objet le loyer de la maison occupée par M. le Gouverneur de la province de Liège. La partie du nouvel hôtel provincial, destinée au Gouverneur de la province, sera appropriée en 1853; on a, par conséquent, déduit du Budget de 1853 la somme de 3,000 francs, import du loyer de l'hôtel provisoire.

CHAPITRE V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

L'allocation pour frais de route et de séjour étant insuffisante, on demande une augmentation de 3,500 francs.

CHAPITRES VI ET VII.

MILICE. — GARDE CIVIQUE.

Pas de changements.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

On demande une augmentation de 10,000 francs, basée sur l'insuffisance constante du crédit actuel.

CHAPITRE IX.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.

L'allocation de ce chapitre n'a pas subi de modification; la rédaction du libellé de l'article a été complétée dans le sens d'une observation de la Cour des Comptes.

CHAPITRE X.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Aucune modification n'est introduite dans ce chapitre.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Une augmentation de 15,000 francs est demandée à l'article 52. Elle se répartit comme suit :

Litt. C fr. 4,500 »

Cette somme est nécessaire pour subvenir aux frais occasionnés pour l'exécution des nouveaux règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Litt. *I* 5,500 »

Cette somme est destinée à compléter l'allocation des écoles d'agriculture, qui était insuffisante, surtout depuis la création de l'école de Haine-St-Pierre.

Litt. *J* 5,000 »

Ce littéra est nouveau; il concerne les conférences agricoles des instituteurs primaires.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE.

L'allocation de la voirie vicinale a été divisée en deux littéra, pour permettre à la Cour des Comptes de liquider certaines dépenses dont elle n'autorisait que sous certaines réserves, l'imputation sur le crédit des chemins vicinaux.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

Diverses modifications sont introduites dans ce chapitre.

On augmente l'article 59 d'une somme de 50,000 francs, qui se compose de celle de 15,000 francs, montant des subsides accordés aux écoles industrielles de Gand et de Liège, qui rentrent maintenant dans les attributions de la division de l'industrie; cette somme ayant figuré au chapitre de l'instruction publique, ne constitue donc qu'un transfert; il en est de même du surplus de 50,000 francs, soit 17,000 francs, qui proviennent d'une économie réalisée sur l'article 60, concernant l'industrie linière.

L'indemnité de 1,000 francs que recevait le secrétaire de la commission du musée de l'industrie, sur l'allocation du matériel, a été transférée, pour la régularité, à celle du personnel du même établissement.

En résumé, et en ne tenant pas compte du transfert de 15,000 francs, le Budget de la division de l'industrie solde avec une diminution de 3,000 francs, réalisée sur l'allocation de l'art. 60, dont il a été fait mention ci-dessus.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Pas de modifications.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'allocation du matériel des universités de l'État est augmentée de 4,000 francs, pour subvenir à la partie incombant au Gouvernement dans les frais annuels de la clinique des accouchements à l'université de Gand; mais comme on transporte au chapitre de l'enseignement moyen la somme de 5,000 francs, votée au Budget de 1852 pour l'enseignement normal pédagogique moyen, et figurant au chapitre de l'enseignement supérieur, ce dernier chapitre présente une diminution de 1,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Ce chapitre est augmenté de la somme de 55,000 francs, ainsi répartie :

1 ^o Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements de l'enseignement moyen, portés de 6,000 à 7,000 francs, ci.	1,000	»
2 ^o Frais de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne.	10,000	»
3 ^o Subsidés à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	7,000	»
4 ^o Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen qui sont sans emploi	15,000	»
TOTAL. fr.	55,000	»

Il est à remarquer que les 10,000 francs demandés pour l'enseignement normal pédagogique comprennent la somme de 5,000 francs transférée du chapitre de l'enseignement supérieur, et qu'une somme de 15,000 francs a été reportée au chapitre de l'industrie, pour les subsides des écoles industrielles de Gand et de Liège.

CHAPITRE XVII.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Pas de changements.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

On propose d'introduire deux modifications à ce chapitre; on demande :

- 1^o Une somme de 5,000 francs pour les frais occasionnés par les prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux des 1^{er} décembre 1845 et 6 juillet 1851 ;
- 2^o Une somme de 1,400 francs pour pouvoir rémunérer les naturalistes attachés en qualité de conservateurs au musée d'histoire naturelle.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

L'art. 101 du Budget, formant l'article 1^{er} de ce chapitre, comprend les augmentations ci-après :

Litt. <i>a</i> . Encouragements, souscriptions, achats.	fr. 35,000	»
Litt. <i>b</i> . Subsidés aux sociétés musicales	4,000	»
Litt. <i>d</i> . Académies et écoles des beaux-arts.	5,000	»
	Fr. 42,000	»

L'article 108 est augmenté de 800 francs, pour faire face aux frais d'impression et de vente des catalogues du musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités.

Il est à remarquer que le produit de cette vente sera versé dans les caisses de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On porte à l'article 109 une somme en plus de 500 francs pour les frais occasionnés pour la décoration et l'illumination de la place des Martyrs.

Une augmentation de 5,000 francs est portée à l'article 110, pour subvenir à l'insuffisance de l'allocation votée pour les monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, et pour les médailles à consacrer aux événements mémorables.

L'article 111 est augmenté de 6,800 francs, pour des subsides à allouer à l'effet de pouvoir restaurer des monuments communaux et provinciaux, et pour la conservation d'objets d'art appartenant à des administrations publiques, églises, etc.

La somme de 25,000 francs, portée au Budget de 1852 pour le monument à ériger en commémoration du Congrès national, disparaît de celui de 1853. Un crédit spécial sera demandé pour l'achèvement de ce monument.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

CHAPITRE XXI.

EAUX DE SPA.

CHAPITRE XXII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

Pas de changements à ces trois chapitres.

CHAPITRE XXIII.

La somme de 4,650 francs, destinée au loyer et autres frais du terrain des courses, disparaît du Budget.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur, et de l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de *six millions six cent dix mille cent cinquante-deux francs quarante-neuf centimes* (fr. 6,610,152 49 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 7 février 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
Personnel.					
1	Traitement du Ministre	21,000 "	"	250,550 "	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	192,050 "	"		
Matériel.					
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meu- bles, éclairage, chauffage, menues dépenses et partie de loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux	40,000 "	"	250,550 "	
Frais de déplacement.					
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.	5,500 "	"		
CHAPITRE II.					
PENSIONS ET SECOURS.					
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000 "	"	18,000 "	
6	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	5,000 "	"		
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,000 "	"		
CHAPITRE III.					
STATISTIQUE GÉNÉRALE.					
8	Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales. — Jetons de présence et frais de bureau.	6,000 "	"	14,000 "	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	8,000 "	"		
A REPORTER. fr.		288,550 "	"	288,550 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	288,550 "	"	288,550 "
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
11	Traitement des employés et gens de service.	41,000 "	"	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,500 "	"	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
14	Traitement des employés et gens de service.	49,575 "	"	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,700 "	"	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
17	Traitement des employés et gens de service.	41,500 "	"	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	19,250 "	"	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
20	Traitement des employés et gens de service.	45,000 "	"	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,500 "	"	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
23	Traitement des employés et gens de service.	52,840 "	"	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,050 "	"	875,682 "
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
26	Traitement des employés et gens de service.	45,800 "	"	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,600 "	2,800 "	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
29	Traitement des employés et gens de service.	55,500 "	"	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	12,497 "	"	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
32	Traitement des employés et gens de service.	51,800 "	"	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	15,200 "	"	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 "	"	
35	Traitement des employés et gens de service.	56,000 "	"	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	14,700 "	"	
	A REPORTER fr.	1,150,432 "	2,800 "	1,152,232 "

POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,159,452 »	2,800 »	1,162,252 »
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
57	Traitement des commissaires d'arrondissement,	166,800 »	»	274,500 »
58	Émoluments pour frais de bureau,	81,200 »	»	
59	Frais de route et de tournées,	26,000 »	»	
60	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845,	500 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires,	65,000 »	»	65,100 »
42	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription ; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
43	Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique. — Frais de tournées,	6,885 »	»	20,000 »
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, etc.	15,115 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
45	Frais de célébration des fêtes nationales,	40,000 »	»	40,000 »
	CHAPITRE IX.			
	RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.			
46	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité ; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE X.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
47	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer peu favorisés de la fortune ; subsides à leurs veuves ou orphelins	»	100,000 »	122,000 »
48	Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,566,052 »	124,800 »	1,690,852 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,566,052 *	124,800 *	1,690,852 *
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
49	Indemnités pour bestiaux abattus.	150,000 *	•	
50	Service vétérinaire	50,000 *	•	
51	Traitement et indemnités du personnel du haras	49,000 *	•	
52	Matériel du haras et achat d'étalons. — Amélioration des races che- valine, bovine, ovine et porcine; exécution des règlements pro- vinciaux sur la matière. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; concours et expositions; subsides et encouragements aux sociétés et aux comices agricoles, à l'en- seignement professionnel de l'agriculture, de l'horticulture, etc. — Industrie séricicole; bibliothèques rurales; conférences agri- coles; encouragements à l'agriculture.	595,000 *	40,000 *	845,500 *
53	Inspection de l'agriculture et des chemins vicinaux	9,000 *	•	
54	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Traite- ment du personnel administratif et enseignant et des gens de service	55,800 *	•	
55	Matériel de l'école vétérinaire. — Jury vétérinaire	72,700 *	•	
56	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles	24,000 *	•	
	CHAPITRE XII.			
	VOIRIE VICINALE.			
57	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. — Indemnités à des employés temporaires attachés au service de la voirie vicinale. — Confection de plans, impressions, etc.	492,800 *	•	492,800 *
	CHAPITRE XIII.			
	INDUSTRIE.			
58	Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie	7,600 *	•	
59	Encouragements à l'industrie. — Enseignement professionnel. — Achat de modèles et de métiers perfectionnés. — Inspection des établissements dangereux ou insalubres; expertises des machines pour lesquelles on demande l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance	65,000 *	•	
60	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisse- rands et des fileuses; distribution de métiers, etc.	•	120,000 *	251,500 *
61	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds pro- venant des droits de brevet; frais de bureau.	12,700 *	•	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
62	Traitement du personnel	17,748 *	•	
63	Matériel et frais divers	10,252 *	•	
	A REPORTER. . . . fr.	2,075,652 *	284,800 *	3,260,452 *

POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	2,975,652 »	284,800 »	3,260,452 »
	CHAPITRE XIV.			
	POIDS ET MESURES.			
64	Traitement des vérificateurs et d'un aspirant vérificateur des poids et mesures	55,400 »	»	75,400 »
65	Frais de bureau et de tournées.	18,000 »	»	
66	Matériel	2,000 »	»	
	CHAPITRE XV.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
67	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.	4,000 »	»	602,400 »
68	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	529,600 »	»	
69	Bourses. — Matériel des universités	94,710 »	»	
70	Frais du jury d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré	54,000 »	»	
71	Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 »	»	
	CHAPITRE XVI.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
72	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 »	»	675,000 »
73	Traitement des inspecteurs des établissements d'instruction moyenne.	16,000 »	»	
74	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	7,000 »	»	
75	Frais de l'enseignement normal pédagogique destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne (bourses). (Art. 58, § 3, de la loi du 1 ^{er} juin 1850).	10,000 »	»	
76	Dotation des athénées royaux (art. 20, § 2, de la même loi)	500,000 »	»	
77	— des écoles moyennes (art. 25, § 1 ^{er} , de la même loi)	200,000 »	»	
78	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	107,000 »	»	
79	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	10,000 »	»	
80	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	5,000 »	15,000 »	
	A REPORTER. fr.	4,401,432 »	299,800 »	4,701,232 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	4,401,452 "	299,800 "	4,701,252 "
	CHAPITRE XVII.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
81	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel.	54,000 "	"	
82	Écoles normales de l'État à Lierre et à Nivelles. — Personnel . .	60,000 "	"	
85	Autres dépenses de l'inspection et frais d'administration. — Matériel et dépenses des écoles normales de l'État. — Écoles normales adoptées. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; matériel; constructions, réparations et aménagement de maisons d'école; encouragement (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisses de prévoyance; souscriptions à des livres classiques pour les bibliothèques des institutions dépendant de l'État; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	1,040,411 55	"	1,130,411 55
84	Subsides pour donner l'enseignement aux sourds-muets et aux aveugles.	16,000 "	"	
	CHAPITRE XVIII.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
85	Encouragements. — Souscriptions. — Achats. — Subsides aux dames veuves Weustenraad et Van Ryswyck; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. — Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> . — Publication des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique.	59,800 "	11,200 "	
86	Bureau de paléographie annexé à la Commission royale d'histoire. — Personnel	5,000 "	"	
87	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	40,000 "	"	
88	Observatoire royal. — Personnel.	14,840 "	"	
89	Id. — Matériel et acquisitions	7,160 "	"	
90	Bibliothèque royale. — Personnel.	26,680 "	"	
91	Id. — Matériel et acquisitions	33,320 "	"	
92	Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	10,000 "	"	
93	Id. id. — Matériel et acquisitions.	7,000 "	"	
94	Subsides à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	"	4,000 "	265,150 "
95	Archives du royaume. — Personnel	25,750 "	"	
96	Id. — Matériel.	2,600 "	"	
97	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i>	4,000 "	"	
98	Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	10,800 "	"	
99	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrements de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; dépenses diverses relatives aux archives	4,000 "	"	
100	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	5,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	5,801,795 55	515,000 "	6,116,795 55

POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,801,793 55	515,000 »	6,116,793 55
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
101	Encouragements. — Souscriptions. — Achats. — Subsidés aux sociétés musicales. — Publication du <i>Musée populaire de Belgique</i> . — Académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers. — Concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats.	167,000 »	»	
102	Académie royale d'Anvers	27,500 »	»	
103	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	45,000 »	»	
104	Id. id. de Liège	20,000 »	»	
105	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personne.	5,900 »	»	
106	Id. id. id. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	21,900 »	»	
107	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	5,800 »	»	
108	Id. id. id. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	8,000 »	»	362,600 »
109	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes. — Salaire des gardiens	2,500 »	»	
110	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables.	15,000 »	»	
111	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, et subsidés pour la conservation d'objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.	55,200 »	6,800 »	
112	Commission royale des monuments. — Personnel.	1,400 »	»	
113	Id. id. — Matériel; frais de déplacem ^t	4,600 »	»	
	CHAPITRE XX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
114	Frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire et service des épidémies	50,500 »	»	
115	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés aux élèves sages-femmes. — Subsidés aux communes en cas d'épidémie; impressions et dépenses imprévues	26,500 »	»	90,000 »
116	Académie royale de médecine	20,000 »	»	
117	Conseil supérieur d'hygiène publique. — Jetons de présence et frais de bureau	4,200 »	»	
	À REPORTER. fr.	6,247,593 55	321,800 »	6,569,393 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,247,595 35	321,800 .	6,569,395 35
	CHAPITRE XXI.			
	EAUX DE SPA.			
118	Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa. .	20,000 .	•	20,000 .
	CHAPITRE XXII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
119	Traitements temporaires de disponibilité.	•	10,859 16	10,859 16
	CHAPITRE XXIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
120	Dépenses imprévues non libellées au Budget	9,900 .	•	9,900 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	6,277,495 35	332,639 16	6,610,132 49

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 février 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DTJ

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1855.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	»	Traitement du Ministre	
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service (104 agents)	
<i>Matériel.</i>			
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	fr. 57,700 »
	b.	Partie des frais de location de la maison située rue Royale, servant de succursale au Ministère de l'Intérieur	2,500 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	
6	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	
7	»	Secours à d'anciens employés ou à leurs veuves qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale	fr. 5,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire	1,000 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales	2,000 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; acquisition de documents et d'ouvrages pour la commission centrale et pour les commissions provinciales.	
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
192,050	»	192,050	192,050	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
256,550	»	256,550	256,550	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	Le tableau détaillé des fonctionnaires admis à la pension, depuis le 31 décembre 1850 jusqu'au 31 décembre 1851, est joint au Budget. Il forme l'Annexe n° 1.
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
<i>Province d'Anvers.</i>			
10	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)	
11	»	Traitement des employés et gens de service (50 agents)	
	a.	Frais de route et de séjour.	fr. 4,500 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux.	»
12	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	15,800 »
	d.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>			
13	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)	
14	»	Traitement des employés et gens de service (55 agents)	
	a.	Frais de route et de séjour.	fr. 1,700 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux.	»
15	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	16,000 »
	d.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
16	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents).	
17	»	Traitement des employés et gens de service (58 agents)	
	a.	Frais de route et de séjour.	fr. 1,750 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux.	»
18	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	16,500 »
	d.	Dépenses imprévues	1,000 »
A REPORTER.			fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
37,700	"	37,700	37,700	"	"	
41,000	"	41,000	41,000	"	"	
18,300	"	18,300	18,300	"	"	
37,700	"	37,700	37,700	"	"	
49,575	"	49,575	49,575	"	"	
18,700	"	18,700	18,700	"	"	
37,700	"	37,700	37,700	"	"	
41,300	"	41,300	41,300	"	"	
19,250	"	19,250	19,250	"	"	
301,225	"	301,225	301,225	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de la Flandre orientale.</i>
19	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)
20	»	Traitement des employés et gens de service (59 agents)
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 1,500 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux. »
21	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. 16,000 »
	d.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Hainaut.</i>
22	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)
23	»	Traitement des employés et gens de service (49 agents)
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente du conseil provincial et les bureaux. »
24	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. 15,950 »
	d.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>
25	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)
26	»	Traitement des employés et gens de service (59 agents)
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 1,690 »
	b.	Loyer du bâtiment où sont provisoirement placés les bureaux du gouvernement provincial 2,800 »
27	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. 16,000 »
	d.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
301,225	»	301,225	301,225	»	»	
57,700	»	57,700	57,700	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
57,700	»	57,700	57,700	»	»	
52,840	»	52,840	52,840	»	»	
18,950	»	18,950	18,950	»	»	
57,700	»	57,700	57,700	»	»	
45,800	»	45,800	45,800	»	»	
(a 18,690	2,800	21,490	24,490	»	3,000	a) La partie du nouvel hôtel destiné au gouverneur, sera appropriée en 1855. En conséquence, la somme de 5,000 francs, portée au Budget de 1852 pour loyer de celui qu'il occupe, ne sera plus nécessaire en 1855.
612,085	2,800	614,885	617,885	»	3,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. fr.	
<i>Province de Limbourg.</i>			
28	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)	
29	»	Traitement des employés et gens de service (26 agents).	
30	a.	Frais de route et de séjour fr.	1,297 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente et les bureaux	»
	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	10,200 »
	d.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)	
32	»	Traitement des employés et gens de service (25 agents).	
33	a.	Frais de route et de séjour fr.	1,200 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente et les bureaux	»
	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	15,000 »
	d.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Namur.</i>			
34	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)	
35	»	Traitement des employés et gens de service (33 agents)	
36	a.	Frais de route et de séjour fr.	2,000 »
	b.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation permanente et les bureaux	»
	c.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	11,700 »
	d.	Dépenses imprévues	1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
612,085	2,800	614,885	617,885	»	3,000	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
33,500	»	33,500	33,500	»	»	
12,497	»	12,497	12,497	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
31,800	»	31,800	31,800	»	»	
15,200	»	15,200	15,200	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
36,000	»	36,000	36,000	»	»	
14,700	»	14,700	14,700	»	»	
870,882	2,800	873,682	876,682	»	3,000	
DIMINUTION. . fr.				3,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ABRONDISSEMENTS.		
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement (55 agents). fr.
38	»	Émoluments pour frais de bureau
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MILICE.		
41	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils.—Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; primes pour l'arrestation des réfractaires
42	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849).
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
45	»	Inspecteur général et commandants supérieurs; frais de tournées.
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et d'objets d'équipement, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
45	»	Frais de célébration des fêtes nationales.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
46	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
166,800	»	166,800	166,800	»	»	a) Chaque année, la somme allouée pour frais de route et de tournées administratives des commissaires d'arrondissement, a présenté un déficit qu'il a fallu couvrir au moyen de crédits supplémentaires. Les Chambres législatives ont, à diverses reprises, manifesté le désir que la dépense fût renfermée dans les limites du crédit normal. Pour atteindre ce but, le Département de l'Intérieur a reparté, à titre d'essai, l'allocation de 22,500 francs entre ces fonctionnaires, en prenant pour base la moyenne des frais qui ont été liquidés pendant les années 1847, 1848 et 1849, et en tenant compte du nombre des communes, de la population et de l'étendue territoriale de chaque arrondissement. Cette répartition a prouvé que, dans tous les cas, la somme de 22,500 francs serait insuffisante, puisque, pour un certain nombre de commissaires d'arrondissements, la moyenne des frais qui leur ont été payés pendant les années mentionnées ci-dessus, a dû être réduite d'environ un dixième. La somme de 5,500 francs, demandée en plus, est nécessaire pour faire droit aux justes réclamations de ces fonctionnaires et faire cesser toute demande de crédits supplémentaires.
81,200	»	81,200	81,200	»	»	
26,000	»	26,000	22,500	(a) 3,500	»	
500	»	500	500	»	»	
274,500	»	274,500	271,000	3,500	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				3,500	»	
65,000	»	65,000	65,000	»	»	
2,100	»	2,100	2,100	»	»	
63,100	»	63,100	63,100	»	»	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	
13,115	»	13,115	13,115	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	b) Jusqu'en 1857, l'allocation destinée à la célébration des fêtes nationales avait été de 50,000 francs. A cette époque, elle fut réduite à 40,000 francs, et, en 1840, elle subit une nouvelle diminution de 10,000 francs. Depuis lors, il a fallu recourir chaque année à des crédits supplémentaires, et pour des dépenses de cette nature, on ne peut prévoir à l'avance le chiffre exact qu'elles doivent atteindre. Ces crédits se sont élevés, savoir : En 1841, à fr. 9,237 60 En 1845, à 11,191 07 En 1846, à 9,868 42 En 1847, à 2,425 87 En 1848, à 11,338 60 En 1849 et 1850 . . . 15,874 60 Il est d'ailleurs à remarquer que la somme totale de l'allocation de 50,000 francs n'est pas employée exclusivement pour la célébration des fêtes de septembre. Les frais des cérémonies religieuses des 21 juillet, 25 septembre et 16 décembre sont imputés sur ce crédit, qui doit aussi pourvoir à ceux de location d'un magasin pour le matériel. La moyenne des crédits supplémentaires ayant été, par année, d'environ 10,000 francs, on propose une augmentation de pareille somme pour éviter de nouvelles demandes de l'espèce et pour régulariser cette partie du service. Cette dépense est, au surplus, compensée en partie par le surcroît des recettes du chemin de fer, pendant la période des fêtes.
40,000	»	40,000	30,000	b) 10,000	»	
40,000	»	40,000	30,000	10,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				40,000	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
47	"	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires; pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves et orphelins. fr.
48	"	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
49	"	Indemnités pour bestiaux abattus.
50	"	Service vétérinaire.
51	"	Traitement et indemnités du personnel du haras (39 agents).
52	a.	1 ^o Matériel du haras de l'État. fr. 62,000
		2 ^o Achat d'étalons 100,000 } Fr. 162,000 "
	b.	Exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race chevaline . . . 20,000 "
	c.	— — — — — de la race bovine. 10,000 "
	d.	Amélioration des espèces bovine, ovine et porcine 50,000 "
	e.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture 28,500 "
	f.	Concours et expositions; subsidés et encouragements aux sociétés et aux comices agricoles 48,500 "
	g.	Industrie séricicole. 6,000 "
	h.	Bibliothèque rurale. 7,000 "
	i.	Encouragement et subsidés à l'enseignement professionnel de l'agriculture, de l'horticulture, etc. 100,000 "
	j.	Frais des conférences agricoles des instituteurs primaires. 5,000 "
	k.	Achat et distributions de graines, d'instruments aratoires nouveaux, dépenses diverses 18,200 "
53	"	Inspection de l'agriculture et des chemins vicinaux.
54	"	Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État (24 agents)
55	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État fr. 68,700 "
	b.	Jury vétérinaire. 4,000 "
56	"	Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	100,000	100,000	100,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	122,000	122,000	122,000	»	»	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
49,000	»	49,000	49,000	»	»	
595,000	(a 40,000	435,000	420,000	(b 15,000	»	a) La somme de 40,000 francs, qui figure dans la colonne des <i>Charges extraordinaires</i>, est comprise dans celle de 100,000 francs, portée au n° 2 du litt. a; elle a été accordée l'année dernière pour achat d'étalons. Il est indispensable de la maintenir pour pourvoir au remplacement d'un grand nombre d'étalons hors de service. b) L'augmentation de 15,000 francs porte : 1° Sur le litt. c, soit . . . fr. 4,500 » 2° Sur le litt. i, soit . . . 5,500 » 3° Sur le litt. j, soit . . . 5,000 » Fr. 15,000 » Litt. c. Depuis l'année courante, plusieurs règlements nouveaux ont été mis en vigueur; la somme demandée est strictement nécessaire pour subvenir aux frais qu'occasionne l'exécution de ces règlements. Litt. i. L'allocation portée au Budget de 1852 pour les écoles d'agriculture, est insuffisante. — Une institution nouvelle, l'école de Blaine-St-Pierre, est venue, depuis cette année, prélever sa part de ce subside. Il est indispensable de porter l'allocation à 100,000 francs. Ces établissements sont dans une situation qui justifie cette augmentation. Litt. j. La demande de ce crédit est faite de commun accord avec la division de l'instruction publique. Ces conférences sont déjà instituées sur plusieurs points du pays; elles sont très-utiles. Si on veut les maintenir et les étendre, il est indispensable d'avoir un crédit destiné à rémunérer les professeurs qui donnent l'enseignement et à couvrir les autres dépenses que celui-ci occasionne.
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
55,800	»	55,800	55,800	»	»	
72,700	»	72,700	72,700	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
805,500	40,000	845,500	850,500	15,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.				15,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des activités.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE.		
57	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 480,000 »
	b.	Salaires des agents temporaires attachés au service de la voirie vicinale. — Confection de plans, impressions et travaux spéciaux (a) 12,800 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>		
58	»	Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie (4 agents)
59	»	Enseignement professionnel (écoles d'arts et métiers). — Achat de modèles et de métiers perfectionnés; frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres; frais d'expertises de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais d'organisation de caisses de prévoyance, etc.
60	»	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc.
61	»	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 23 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publication de brevets; frais de bureau
<i>Musée de l'Industrie.</i>		
62	»	Traitement du personnel (12 agents)
	a.	Frais de bureau de la commission administrative. fr. 350 »
	b.	Achats d'instruments et machines; collection d'échantillons; achat de livres et reliures. 3,000 »
63	c.	Frais de publication et d'impression du <i>Bulletin du Musée</i> 4,000 »
	d.	Laboratoire de chimie; ateliers du mécanicien et du dessinateur; frais de l'exposition permanente 1,700 »
	e.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage, menues dépenses 1,202 »
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
492,800	"	492,800	492,800	"	"	a) Depuis la mise en vigueur de la loi sur la comptabilité de l'Etat, la Cour des Comptes s'est prêtée difficilement à liquider sur le crédit des chemins vicinaux, des dépenses qui ne consistent pas rigoureusement en travaux de voirie, mais dont la nécessité est cependant manifeste pour que la répartition du crédit puisse s'effectuer avec connaissance de cause. Ces dépenses consistent notamment en travaux graphiques et d'études spéciales, et en acquisitions de plans et de cartes topographiques, etc. Le changement de rédaction du chap. XII tend à satisfaire aux observations de la Cour des Comptes.
492,800	"	492,800	492,800	"	"	
7,600	"	7,600	7,600	"	"	b) Dans ce chiffre sont comprises: 1° Une somme de 15,000 francs, distraite du chapitre de l'enseignement moyen, pour les écoles industrielles de Gand et de Liège, transférées à celui de l'industrie; 2° Une somme de 17,000 francs, nécessaire par le développement des institutions et mesures concernant l'industrie et les classes laborieuses, telles que : Institutions de prévoyance, publications utiles, enseignement des arts et métiers, etc. Ces institutions et ces mesures n'existaient que sur une échelle beaucoup moins grande, il y a quelques années, lorsque le chiffre du Budget était, cependant, le même qu'aujourd'hui. A raison du développement du travail industriel, il y a également des besoins plus considérables pour l'instruction des demandes relatives à l'établissement des fabriques soumises à l'autorisation préalable, à l'introduction de machines de construction nouvelles, etc. c) Ce crédit a paru susceptible d'une réduction de 20,000 francs. d) La Cour des Comptes demande, pour la régularité, que l'indemnité de 1,000 francs, que touche le secrétaire de la commission administrative du Musée, sur l'allocation de l'article 65, soit transférée à l'article 62, qui concerne le personnel de cet établissement; comme rien ne s'oppose à ce transfert, on a satisfait au désir de la Cour.
65,000	"	65,000	35,000	(b) 30,000	"	
"	120,000	(c) 120,000	140,000	"	20,000	
12,700	"	12,700	12,700	"	"	
17,748	"	17,748	16,748	(d) 1,000	"	
10,252	"	10,252	11,252	"	(d) 1,000	
111,300	120,000	231,300	221,300	51,000	21,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				10,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
64	a.	Traitement des vérificateurs (27 agents) fr. 52,800 »
	b.	— d'un aspirant vérificateur 600 »
65	a.	Frais de bureau des vérificateurs des poids et mesures. 6,150 »
	b.	Frais de tournées 11,850 »
66	»	Matériel pour les poids et mesures
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
67	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
68	»	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État (147 agents).
	a.	Bourses. fr. 56,000 »
69	b.	Matériel des universités 58,710 »
	»	Enseignement normal pédagogique destiné à former des professeurs pour l'ensei- gnement moyen (bourses) »
70	a.	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et pour le grade de profes- seur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré. 52,000 »
	b.	Frais de l'agence de comptabilité des jurys 2,000 »
71	»	Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i> .
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,400	»	55,400	55,400	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
75,400	»	75,400	75,400	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
529,690	»	529,690	529,690	»	»	
94,710	»	94,710	95,710	»	(a 1,000	a) L'allocation du matériel des universités est augmentée de 4,000 francs, pour subvenir à la partie incombant au Gouvernement dans les frais annuels de la clinique des accouchements à l'université de Gand; mais comme on transporte au chapitre de l'enseignement moyen (art. 73) la somme de 3,000 francs, votée au Budget de 1852 pour l'enseignement normal pédagogique moyen, et figurant au chapitre de l'enseignement supérieur, ce dernier chapitre présente une diminution de 1,000 francs.
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
692,400	»	692,400	693,400	»	1,000	
DIMINUTION. . . fr.				1,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
72	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen (Art. 33 de la loi du 1 ^{er} juin 1850).
73	»	Traitement des inspecteurs des établissements de l'instruction moyenne
74	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
75	»	Frais de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne (bourses), art. 38 de la loi du 1 ^{er} juin 1850
76	»	Dotation des athénées royaux (art. 20, § 2, de la loi du 1 ^{er} juin 1850)
77	»	— des écoles moyennes (art. 23, § 1 ^{er} , de la même loi).
78	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré (art. 28 de la loi).
79	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne (art. 36).
80	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen qui sont sans emploi.
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
81	»	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent (Personnel), (11 agents).
82	»	Écoles normales de l'État à Lierre et à Nivelles (Personnel) (58 agents).
	a.	Autres dépenses de l'inspection; frais d'administration; commission centrale. . fr. 69,000 »
	b.	Matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées. . . 74,680 »
	c.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes (e 698,731 35
	d.	Matériel. — Constructions, réparations et ameublement de maisons d'école. . . 75,000 »
85	e.	Encouragements (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisses de prévoyance; souscriptions à des livres classiques pour les bibliothèques des institutions dépendant de l'État; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole. 98,000 »
	f.	Subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes). . . . 25,000 »
84	»	Sourds-muets et aveugles. Subsides à donner pour l'enseignement.
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	6,000 »	(a) 1,000	»	a) On propose une augmentation de 1,000 francs, pour les frais de tournée des trois inspecteurs de l'enseignement moyen. Ces fonctionnaires auront à inspecter un grand nombre d'établissements. Leurs tournées devront être fréquentes dans les commencements.
(b) 10,000 »	»	10,000 »	»	10,000	»	b) La somme de 10,000 francs se compose de celle de 5,000 francs transférée de l'article 69 et d'une augmentation de 5,000 francs destinée à parfaire les 20 bourses instituées par l'article 58, § 5, de la loi du 21 juin 1850.
300,000 »	»	300,000 »	300,000 »	»	»	
200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	»	»	
107,000 »	»	107,000 »	100,000 »	(c) 7,000	»	c) Il a été reconnu qu'une augmentation de 20,000 francs est nécessaire. A l'époque où l'on a dressé le projet de Budget de 1852, on n'était pas encore en mesure d'apprécier exactement les besoins.
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
5,000 »	15,000 »	20,000 »	5,000 »	(d) 15,000	»	L'augmentation n'est ici que de 7,000 fr., attendu qu'une somme de 15,000 francs a été distraite du même crédit pour être reportée à l'article 59, pour les dépenses des écoles industrielles de Gand et de Liège, ces établissements ayant été transférés dans les attributions de la division de l'industrie.
660,000 »	15,000 »	675,000 »	642,000 »	33,000	»	d) Cette augmentation est nécessitée par la réorganisation du personnel enseignant des dix athénées royaux. Comme plusieurs professeurs n'ont pas pu être compris dans cette réorganisation et qu'ils n'ont pas droit à une pension, il paraît équitable et humain de leur accorder une indemnité temporaire.
AUGMENTATION. . . . fr.				33,000	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	»	
1,040,411 55	»	1,040,411 55	1,040,411 55	»	»	e) On reproduit provisoirement le chiffre qui a été voté dans le Budget de 1852, pour le service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale. Ce chiffre sera très-probablement insuffisant. L'administration n'a pas encore tous les renseignements dont elle a besoin pour se fixer à cet égard.
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	
1,150,411 55	»	1,150,411 55	1,150,411 55	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
85	a.	Encouragements, souscriptions, achats. fr. 44,000 »
	b.	Subsides aux dames veuves Weustenraad et Van Ryswyck 1,200 »
	c.	Subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre. 4,800 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851 5,000 »
	e.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> 6,000 »
	f.	— des documents d'Espagne 4,000 »
	g.	Exécution et publication de la carte géologique 6,000 »
86	»	Bureau de paléographie, annexé à la commission royale d'histoire. — Personnel.
87	»	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
88	»	Observatoire royal. — Personnel (6 agents)
89	»	— — Matériel et acquisitions.
90	»	Bibliothèque royale. — Personnel (12 agents).
91	»	— — Matériel et acquisitions.
92	»	Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel (6 agents)
93	»	— — — Matériel et acquisitions
94	»	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>
<i>Archives du royaume.</i>		
95	»	Frais d'administration. — Personnel (14 agents).
96	»	— — Matériel
97	»	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i>
98	»	Archives dans les provinces. — Personnel (6 agents)
99	»	Frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; dépenses diverses relatives aux archives
100	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation	Diminution	
59,800	11,200	71,000	66,000	(a) 5,000	»	a) La création de prix quinquennaux pour les différentes branches des connaissances humaines, a été trop bien accueillie par le monde littéraire et savant, pour que le Gouvernement ne soit pas persuadé que la Législature lui accordera, à son tour, sa haute sanction. Or, le chiffre porté aux Budgets précédents pour l'encouragement des lettres et des sciences est déjà tellement restreint, qu'il est impossible d'y imputer encore le montant des prix quinquennaux. Il est à remarquer, du reste, que le jugement des concours donne lieu à des frais qui, pour le prix quinquennal d'histoire, décerné en 1851, se sont élevés à près de 1,000 francs.
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
14,840	»	14,840	14,840	»	»	
7,160	»	7,160	7,160	»	»	
26,680	»	26,680	26,680	»	»	
55,520	»	55,520	55,520	»	»	
10,000	»	10,000	8,600	(b) 1,400	»	b) La somme demandée est destinée à donner suite aux dispositions qui concernent les conservateurs attachés au Musée. D'après les arrêtés royaux du 31 mars 1846 et du 25 mai 1847, des naturalistes peuvent être attachés au Musée sous le titre de conservateurs. Ils sont choisis parmi les Belges qui ont donné des preuves de leurs connaissances spéciales en histoire naturelle, et, de préférence, parmi les docteurs en sciences. Il peut leur être alloué des indemnités proportionnées aux services qu'ils rendent. Depuis près de cinq ans, un naturaliste est attaché au Musée en qualité de conservateur. Instruit et zélé, il a rendu et rend constamment d'utiles services à cet établissement. Cependant ce n'est que par une circonstance fortuite qu'il a été possible de lui allouer une indemnité de 1,000 francs. Cet état de choses paraît peu équitable et il convient de mettre l'administration à même de récompenser d'utiles services.
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
»	4,000	4,000	4,000	»	»	
25,750	»	25,750	25,750	»	»	
2,600	»	2,600	2,600	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
10,800	»	10,800	10,800	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
249,950	15,200	265,150	258,750	6,400	»	
Augmentation . . . fr.				6,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIX.		
BEAUX-ARTS.		
101	a.	Encouragements, souscriptions, achats. fr. 100,000 »
	b.	Subsides aux sociétés musicales 4,000 »
	c.	Publication du <i>Musée populaire de Belgique</i> 5,000 »
	d.	Académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers. — Concours entre les établissements destinés aux arts plastiques et graphiques. 45,000 »
	e.	Concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats 15,000 »
102	»	Académie royale d'Anvers
103	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles
104	»	— — — — — de Liège
105	»	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel (6 agents)
106	»	— — — — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue.
107	»	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel (2 agents)
108	»	— — — — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue.
109	»	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaires des gardiens.
110	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
111	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. fr. 56,800 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc. 5,200 »
112	»	Commission royale des monuments. — Personnel (2 agents).
113	»	— — — — — Matériel; frais de déplacement.
114	»	Monument à ériger en commémoration du Congrès national (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
167,000	»	167,000	125,000	(a 42,000	»	a) Voir la note explicative des augmenta- tions demandées au chapitre XIX. (Annex n° 2.)
27,500	»	27,500	27,500	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
21,900	»	21,900	21,900	»	»	
5,800	»	5,800	5,800	»	»	
8,000	»	8,000	7,200	(a 800	»	
2,500	»	2,500	2,000	(a 500	»	
15,000	»	15,000	10,000	(a 5,000	»	
55,200	6,800	40,000	55,200	(a 6,800	»	
1,400	»	1,400	1,400	»	»	
4,600	»	4,600	4,600	»	»	
»	»	»	(b 25,000	»	25,000	b) Les crédits nécessaires à l'achèvement du monument à ériger en commémoration du Con- grès national, seront demandés à la Legisla- ture par une loi spéciale.
555,800	6,800	562,600	552,500	55,100	25,000	
AUGMENTATION. fr.				50,100	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
114	»	Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies.
115	»	Encouragements à la vaccine; — service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés aux élèves sages-femmes; subsides aux communes en cas d'épidémies. Impressions et dépenses imprévues
116	»	Académie royale de médecine
	a.	Jetons de présence des membres du conseil supérieur d'hygiène publique . . . fr. 1,600 »
	b.	Frais de route et de séjour. 400 »
117	c.	Traitement du secrétaire du conseil 1,200 »
	d.	Frais de bureau du conseil supérieur. 500 »
	e.	Frais de publication des travaux du conseil supérieur et des comités locaux de salu- brité 500 »
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
CHAPITRE XXI.		
EAUX DE SPA.		
118	»	Subsidés pour les établissements publics de la commune de Spa
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
CHAPITRE XXII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
119	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés dont les emplois sont supprimés.
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.
CHAPITRE XXIII.		
120	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
»	»	Dépenses de location et autres frais relatifs au terrain des courses
		TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
39,500 »	»	39,500 »	39,500 »	»	»	
26,500 »	»	26,500 »	26,500 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	»	
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	10,859 16	10,859 16	10,859 16	»	»	
»	10,859 16	10,859 16	10,859 16	»	»	
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
(a)	»	»	4,650 »	»	4,650 »	a) Ce crédit ne figure plus au Budget de 1853.
9,900 »	»	9,900 »	14,550 »	»	4,650 »	
Diminution. . . . fr.				4,650 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
Récapitulation.		
I.	16	Administration centrale.
II.	ib.	Pensions et secours
III.	ib.	Statistique générale
IV.	18	Frais de l'administration dans les provinces
V.	24	— — dans les arrondissements
VI.	ib.	Milice
VII.	ib.	Garde civique.
VIII.	ib.	Fêtes nationales
IX.	ib.	Récompenses honorifiques et pécuniaires
X.	26	Légion d'honneur et croix de fer.
XI.	ib.	Agriculture.
XII.	28	Voirie vicinale.
XIII.	ib.	Industrie
XIV.	30	Poids et mesures
XV.	ib.	Instruction publique. Enseignement supérieur.
XVI.	32	— — — — — moyen.
XVII.	ib.	— — — — — primaire.
XVIII.	34	Lettres et sciences.
XIX.	36	Beaux-arts
XX.	38	Service de santé
XXI.	ib.	Eaux de Spa
XXII.	ib.	Traitements de disponibilité
XXIII.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
256,550 »	»	256,550 »	256,550 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
14,000 »	»	14,000 »	14,000 »	»	»	
870,882 »	2,800 »	873,682 »	876,682 »	»	3,000 »	
274,500 »	»	274,500 »	271,000 »	3,500 »	»	
65,100 »	»	65,100 »	65,100 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	30,000 »	10,000 »	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	122,000 »	122,000 »	122,000 »	»	»	
805,500 »	40,000 »	845,500 »	830,500 »	15,000 »	»	
492,800 »	»	492,800 »	492,800 »	»	»	
111,500 »	120,000 »	231,500 »	221,500 »	10,000 »	»	
73,400 »	»	73,400 »	73,400 »	»	»	
692,400 »	»	692,400 »	693,400 »	»	1,000 »	
660,000 »	15,000 »	675,000 »	642,000 »	33,000 »	»	
1,150,411 53	»	1,150,411 53	1,150,411 53	»	»	
249,950 »	15,200 »	265,150 »	258,750 »	6,400 »	»	
355,800 »	6,800 »	362,600 »	332,500 »	30,100 »	»	
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	10,859 16	10,859 16	10,859 16	»	»	
9,900 »	»	9,900 »	14,550 »	»	4,650 »	
6,277,495 33	352,659 16	6,610,152 49	6,510,802 49	108,000 »	8,650 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				99,350 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

État nominatif des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Claes	Joseph	6 mai 1798 . .	Deuxième commis au gouvernement provincial de Limbourg.
2	Follez	Edmond-Prosper	29 octobre 1794.	Chef de bureau au gouvernement provincial de Brabant.
3	Vigneron	Louis	15 juillet 1804 .	Palefrenier du haras
4	Creveœur	Pierre-Alexandre-Joseph .	20 août 1780 .	Vétérinaire du haras
5	Massart	Jean-Baptiste-Joseph . .	17 septem. 1791.	Expéditionnaire au gouvernement provincial de Namur.
6	Desmedt	François-Colette	4 mai 1785. .	Chef de bureau au gouvernement provincial de la Flandre orientale.
7	Werotte	Charles-Joseph	5 mars 1795 .	Chef de bureau au gouvernement provincial de Namur.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^r janvier au 31 décembre 1851.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE d' ARRÊTÉS ACCORDANT LA PENSION.	Observations.
ANS. MOIS.					
30 6	1,200 "	565 "	Infirmités	8 février 1851.	
35 6	2,016 "	1,101 "	Id.	4 juin 1851.	
10 8	800 "	447 "	Id.	25 août 1851.	
52 11	3,600 "	1,822 "	Age avancé	8 septembre 1851.	
37 10	1,200 "	698 "	Infirmités.	22 novembre 1851.	
42 5	1,750 "	1,137 "	Age avancé	15 décembre 1851.	
55 8	1,076 "	917 "	Infirmités.	31 décembre 1851.	
TOTAL des sept pensions. . . .		6,585 "			

Il y avait, au 1^r janvier 1851, 156 pensions, montant à fr. 202,020 »

Sept pensions se sont éteintes pendant l'exercice 1851, s'élevant à fr. 12,076 »

Sept pensions ont été accordées, montant à 6,685 »

La somme des pensions éteintes surpasse celle des pensions accordées de 6,291 »

De manière qu'au 1^r janvier 1852, il y avait à servir 156 pensions, montant à fr. 195,735 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

NOTE EXPLICATIVE

DES

AUGMENTATIONS DEMANDÉES AU CHAPITRE XIX (BEAUX-ARTS).

Les différentes augmentations demandées sont justifiées dans les notes qui suivent.

ART. 101. — Ce chiffre comprend les augmentations ci-après :

Litt. a. Encouragements, souscriptions, achats	fr. 35,000	»
Litt. b (NOUVEAU). Subsidés aux sociétés musicales	4,000	»
Litt. d. Académies et écoles des beaux-arts, etc.	5,000	»
	<u>Fr. 42,000</u>	»

LITT. a. — *Encouragements, souscriptions, achats.*

La plupart des personnes étrangères à l'administration croient, à tort, que le crédit porté sous ce littéra n'est affecté qu'à des commandes d'œuvres d'art, tandis qu'en réalité il doit servir à faire face à toutes les catégories de dépenses qui se rapportent aux beaux-arts, catégories qui peuvent être établies de la manière suivante :

Subsidés pour l'étude de la musique dans le pays;

Id. pour l'étude du dessin, de la peinture, etc., dans le pays;

Id. pour l'étude des beaux-arts à l'étranger;

Encouragements (subsidés, souscriptions, achats) en faveur de publications artistiques, — ouvrages relatifs aux arts, gravures, lithographies, médailles, bustes, statuettes, etc.;

Commandes et achats de tableaux et de statues;

Encouragements aux sociétés artistiques, aux expositions d'objets d'art, etc.

Le tableau ci-après indique le total des dépenses qui ont été faites pour ces diverses catégories depuis 1846.

	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.
Subside pour l'étude de la musique.	5,900	4,350	3,900	5,650	5,900	5,980
Subside pour l'étude de la peinture. etc., dans le pays	4,600	7,825	5,050	5,750	8,300	5,150
Subside pour l'étude des beaux-arts à l'étranger	5,530	3,900	2,550	2,600	5,000	5,750
Souscriptions, achats.	14,100	16,100	16,150	16,750	20,500	21,500
Commandes	58,500	54,600	37,800	25,650	11,700	50,650
Encouragements aux sociétés, etc.	8,550	5,800	1,100	2,500	11,550	3,200
Dépenses diverses ne se rapportant à aucune des catégories précédentes.	"	6,500	8,600	6,900	6,000	9,600
	<u>76,800</u>	<u>79,275</u>	<u>75,050</u>	<u>65,800</u>	<u>66,950</u>	<u>77,810</u>

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1853.

La première remarque que suggère ce tableau, c'est que le total des dépenses à constamment excédé le crédit de 67,000 francs porté au litt. *a*, sauf pendant les années 1849 et 1850. Mais, en ce qui concerne ces années, il ne faut pas perdre de vue que, sur le crédit spécial d'un million voté par la loi du 21 juin 1849, 100,000 francs ont été réservés pour encouragements artistiques et littéraires. Sur cette somme fr. 79,255 09 c^s ont été employés à des dépenses relatives aux beaux-arts, à savoir :

Subsides pour l'étude de la musique	fr. 600	»
Id. id. de la peinture, etc.	2,020	»
Id. pour l'étude des beaux-arts à l'étranger	4,256	57
Souscriptions, achats	5,110	»
Commandes	49,965	»
Sociétés, expositions.	14,000	»
Dépenses diverses.	5,285	72

Quant aux excédants de dépenses constatées pour les autres années, il a pu y être fait face au moyen d'économies opérées sur quelques-uns des autres littéras qui composaient l'art. 1^{er} du Budget des beaux-arts. Mais il est à observer qu'à partir de 1848, plusieurs de ces littéras ont dû être convertis en articles spéciaux, pour satisfaire à la loi de la comptabilité. D'un autre côté, les services auxquels sont affectés les littéras qui composent encore aujourd'hui cet article, s'établissent de plus en plus sur un pied normal, et il devient difficile, si pas impossible, d'y réaliser la moindre économie. C'est ainsi que, pour pouvoir satisfaire aux engagements contractés en 1851 sur le litt. *a*, il a fallu suspendre le paiement du subside annuel de 8,000 francs alloué à l'Académie royale de Bruxelles, et imputé sur le litt. *d*, et ajourner à l'année suivante d'autres subsides promis à certaines académies ou écoles de province.

Cet état de choses ne peut plus continuer. Il importe que le Gouvernement soit à même de suivre une marche plus régulière, et la somme de 55,000 francs demandée à cet effet n'est qu'à peine suffisante. Le crédit total serait ainsi de 100,000 francs et la répartition pourrait être établie de la manière suivante :

1° Subsides pour l'étude de la musique.	fr. 5,000	»
2° Id. id. de la peinture, etc.	5,000	»
3° Id. id. des beaux-arts à l'étranger.	6,000	»
4° Souscriptions, achats	25,000	»
5° Commandes	46,000	»
6° Sociétés, expositions, etc.	6,000	»
7° Dépenses diverses.	7,000	»

En comparant ces chiffres à ceux des dépenses effectuées en 1851, on trouvera que les augmentations sont presque nulles, en ce qui concerne les n^{os} 1, 2, 3 et 7. Le n^o 4 serait majoré de 3,500 francs, le n^o 5 d'environ 16,000 francs et le n^o 6 de près de 3,000 francs.

Ces augmentations sont faciles à justifier.

Depuis 1846, les encouragements accordés en faveur de publications artistiques ont éprouvé une progression continuelle, et qui s'explique naturellement par la

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

marche progressive de toutes les branches des arts en Belgique. Il n'y a pas seulement des peintres et des statuaires, il y a encore des graveurs en taille douce et en médailles, des dessinateurs, des lithographes, etc. Les travaux auxquels ceux-ci se livrent, s'ils sont souvent moins importants que ceux de leurs collègues, ne sont cependant pas moins recommandables et dignes de la bienveillante attention du Gouvernement. On ne pourrait donc sans injustice leur refuser des encouragements qui, au reste, ont un double résultat, puisqu'ils tournent aussi à l'avantage des musées, des académies et des collections publiques, entre lesquels on répartit les objets acquis par le Gouvernement.

En ce qui concerne les commandes, une somme annuelle de 46,000 francs permettrait à peine de donner à ce service une direction utile et raisonnée; elle ne représente guère le prix que de trois à quatre objets d'art. Toutefois, elle permettrait d'entreprendre des travaux d'ensemble et de suite qu'avec les ressources insuffisantes actuelles, on est obligé constamment d'ajourner.

Enfin, quant aux sociétés artistiques, aux expositions, etc., il est à remarquer qu'il existe, dans presque toutes les villes un peu importantes du pays, des sociétés de ce genre qui organisent des expositions publiques d'objets d'art. Le Gouvernement met beaucoup de réserve à encourager ces expositions locales; car c'est une question de savoir si la fréquence de ces expositions n'est pas plutôt nuisible qu'utile au développement des arts. Mais, parmi ces expositions, celles d'Anvers et de Gand, qui alternent avec les expositions générales de Bruxelles, ont des titres particuliers à la sollicitude du Gouvernement. Or, les subsides qui leur sont accordés égalent souvent, s'ils ne le dépassent, le chiffre proposé ci-dessus.

LITT. b. — *Subsides aux sociétés musicales.*

Il résulte d'un relevé, fait dans le courant de 1851, qu'il existait alors dans le royaume 461 sociétés de musique instrumentale, avec 12,597 exécutants, et 258 sociétés de chant d'ensemble avec 7,062 exécutants. Il ne peut être question de subsidier toutes ces sociétés; mais il est à désirer que le Gouvernement soit en mesure d'accorder des encouragements aux sociétés qui peuvent aider aux progrès de l'art musical ou à celles qui organisent des fêtes se rattachant à quelques institutions d'utilité publique.

A plusieurs reprises, et récemment encore en 1850, le Département de l'Intérieur a été obligé, par le manque de ressources, de rejeter d'une manière générale les nombreuses demandes de subside faites par les sociétés musicales. Cependant, il ne l'a fait qu'à regret, car il reconnaît que ces sociétés méritent d'être encouragées, surtout dans les campagnes.

Le crédit demandé de 4,000 francs est peu considérable; mais on le croit suffisant, puisqu'il ne doit servir qu'à venir en aide, dans des circonstances exceptionnelles, aux encouragements qu'accordent déjà les administrations provinciales et communales.

LITT. d. — *Académies et écoles des beaux-arts. -- Concours, etc.*

Le littéra est grevé des charges annuelles suivantes :

DE L'INTÉRIEUR. POUR L'EXERCICE 1853.

Subside à l'Académie des beaux-arts de Bruges	fr.	4,200	»
Id. id. de Liège.		5,000	»
Id. id. de Gand.		4,000	»
Id. id. de Bruxelles.		20,000	»
Médailles distribuées aux académies.		4,000	»
2 ^e prix des grands concours d'Anvers.		500	»
TOTAL.		fr. 37,500	»

Il resterait donc disponible une somme de 7,500 francs, qui serait affectée : 1^o à couvrir les frais du concours établi, par l'arrêté royal du 29 décembre 1851, entre les établissements destinés à l'enseignement des arts plastiques et graphiques, qui reçoivent de l'État des subsides ou des médailles d'encouragement pour leurs élèves; 2^o à allouer éventuellement des subsides et des encouragements à quelques-unes des nombreuses écoles artistiques qui existent dans le royaume.

Malgré les augmentations proposées, les sommes demandées en faveur des beaux-arts peuvent être considérées comme étant encore fort modestes, si l'on a égard au goût et aux dispositions que les Belges ont en tout temps montrés pour les arts.

ART. 108. — Cette somme de 800 francs est destinée à faire face aux frais d'impression et de vente des catalogues des collections. Le produit de la vente sera versé dans les caisses de l'État.

ART. 109. — Les frais de la décoration et de l'illumination de la place des Martyrs pendant les fêtes nationales, s'élevaient autrefois à une somme très-modique et étaient imputés sur le crédit porté sous cet article. Mais cette décoration était fort mesquine. En 1849, on a cru devoir la mettre en harmonie avec les autres parties du programme des fêtes. Il en est résulté une dépense beaucoup plus forte, qui a été supportée sur le crédit affecté aux fêtes nationales. Il en a été de même en 1850. Mais ce crédit étant déjà insuffisant, il a fallu, en 1851, imputer la dépense sur l'allocation ordinaire du monument de la place des Martyrs, ce qui n'a pu se faire qu'en ajournant d'autres dépenses d'entretien du monument. Cet état de choses ne pouvant se reproduire sans inconvénient, on a jugé nécessaire de majorer de ce chef le crédit de 500 francs.

ART. 110. — C'est une pensée nationale que celle qui a fait introduire cette allocation au Budget. En effet, l'exemple donné par le Gouvernement et la certitude de son appui moral et matériel, a éveillé partout l'esprit public. Plusieurs localités se disposent à honorer, par des monuments publics, la mémoire des personnages célèbres qui sont nés et qui ont vécu dans leur sein. C'est ainsi que la statue de Roland de Latre va s'élever à Mons; celle de Thierry Maertens à Alost; St-Hubert prépare un monument plus modeste à Redouté; Liège est disposé à en ériger un à Notger et à Laruelle; Bruges et Ypres désirent restituer à leurs hôtels de ville les statues historiques qui les décoraient jadis.

D'un autre côté, le nombre des graveurs en médailles s'est accru, et la commande de médailles historiques constitue le principal et presque le seul encouragement que le Gouvernement puisse accorder à cette catégorie d'artistes.

On comprendra donc qu'un crédit de 10,000 francs soit devenu insuffisant pour que le Gouvernement puisse intervenir efficacement et convenablement dans les dépenses de cette nature.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ART. 111. — Le crédit de 30,000 francs, porté au Budget de 1852, est grevé des engagements suivants :

Hôtel de ville d'Audenarde.	3,000	»
Id. de Bruxelles.	10,000	»
Id. de Hal	3,000	»
Id. de Lessines	1,200	»
Halles d'Ypres.	3,000	»
Tour du Château de Mons	4,000	»
Salle gothique et cheminée sculptée à l'hôtel de ville de Courtray	1,500	»
Tour de l'Académie des beaux-arts de Bruges	1,000	»
Hôtel de ville d'Anvers.	8,000	»
TOTAL. . . . fr.	34,700	»

Le crédit se trouve donc dépassé de 4,700 francs, et, pour rester dans les limites de l'allocation, on devra diminuer d'autant le subside accordé en faveur de l'hôtel de ville de Bruxelles; mais il faudra, en toute justice, en tenir compte l'année suivante, d'autant plus que chacun des exercices pour 1850 et 1851 le subside ordinaire, destiné à aider à la restauration de ce monument, a déjà subi une diminution de 2,500 francs.

En outre, il se trouve encore à l'instruction une demande de subside en faveur de l'hôtel de ville d'Alost.

L'augmentation demandée de 6,800 francs permettra à peine de faire face aux engagements contractés.